

PROCEDURE DE MISE EN FORMATION

ETAPE	Intervenants	Actions	Observations
01	Structure de Formation	Envoi de l'offre de formation au MFFE	La majorité des offres est payante.
02	DRH (Service formation)	- Note d'information à l'ensemble du personnel	
03	DRH-Direction et Structures du Ministère	- Réception des dossiers de candidatures. - Réception des listes auditeurs des structures du MFFE.	-Appel à candidature -Sélection interne
04	DRH-Structure de formation	- Dépôt des dossiers de candidatures à la structure de formation. - Elaboration de la liste définitive des auditeurs par la DRH	-Appel à candidature -Sélection interne
05	Agent / Ministère de la Fonction Publique(MFP)	Retrait du formulaire de mise en formation au MFP à renseigner par l'agent	Formation hors COTE D'IVOIRE
06	MFFE-	Signature et validation par le Directeur de Cabinet des formulaires dûment renseignés	Formation hors COTE D'IVOIRE
07	DRH	Dépôt des formulaires signés au MFP	Formation hors COTE D'IVOIRE
08	MFFE	Autorisation de sortie du territoire	Formation hors COTE D'IVOIRE